

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément de la Système Général Harmonisé de Classification et d'étiquetage des Produits Chimiques (SGH)

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit: DENTIRO® Omni

Type de substance: Mélange

Utilisation de la substance/du

mélange:

Désinfectant de surface

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: DENTIRO® Omni est un désinfectant et nettoyant de surfaces à faible teneur en alcool.

Le désinfectant est idéal pour la désinfection et le nettoyage rapides des surfaces des dispositifs médicaux non invasifs tels que les tables d'opérations, les brancards, les tiges à perfusion et les fauteuils dentaires. La faible teneur en alcool de seulement 22,5% assure une excellente compatibilité avec les matériaux et réduit les risques d'allergies et

d'irritations cutanées.

Usages déconseillés: Ne pas utiliser à des fins qui ne sont pas prévues.

Restrictions d'emploi Pour usage professionnel seulement.

recommandées:

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

	Fabricant	Représentant de l'UE uniquement
Adresse:	Oro Clean Chemie AG Allmendstrasse 21 8320 Fehraltorf Suisse	Oro Clean Chemie s.r.o. Vinohradská 2828/151 Žižkov 130 00 Praha 3 République tchèque
Téléphone:	+41 (0)44 226 44 44	
E-mail:	info@oroclean.com	info@oroclean.cz
Site Web:	www.oroclean.com	www.oroclean.cz
	Utilisateur en aval/importateur/	distributeur
Adresse:	Oro Clean Chemie s.r.o. Vinohradská 2828/151 Žižkov 130 00 Praha 3 République tchèque	
Téléphone:		
E-mail:	info@oroclean.cz	
Site Web:	www.oroclean.cz	

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +212 5 37 68 64 64 / +212 8 01 00 01 80

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

^{*} Vérifier régulièrement les numéros ci-dessus car ils peuvent changer.



Classification selon les critères du SGH de l'ONU

Type de danger	Catégorie de danger	Code(s) des mentions de danger	Méthodede classification
Danger physique	Flam. Liq. 2	H225	Sur la base des données de test.
Danger pour la santé humaine	Eye Irrit. 2	H319	Classification (légale) harmonisée.

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les critères du SGH de l'ONU

Pictogrammes de danger:





Mention d'avertissement:	Danger	
Mentions de danger:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence:	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P305 + P351 +	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à
	P338	l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	P501	Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales.
1.6 ()		

Informations supplémentaires: Non applicable.

Autres dangers: Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances

Voir ci-dessous.

Mélanges

Classification selon les critères du SGH de l'ONU

Dénomination de la substance	Identification	Classification	LCS, facteur M, ETA	Concentration
Propane-2-ol	N° CAS: 67-63-0 N° CE: 200-661-7 N° index: 603-117-00-0 N° REACH: 01-2119457558-25-0000	Eye Irrit. 2, H319 Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336	Aucune donnée disponible.	15% - < 30%
Éthanol	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 N° index: 603-002-00-5 N° REACH: 01-2119457610-43-0350	Flam. Liq. 2, H225	Aucune donnée disponible.	5% - < 15%

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS





Description des mesures de premiers secours

Notes générales: Ne donnez rien à manger ou à boire à l'accidenté inconscient. Mettez l'accidenté sur le

côté et libérez ses voies respiratoires. En cas de doute ou de malaise général consulter immédiatement un médecin. Montrer la fiche de sécurité ou l'étiquette au médecin.

Après inhalation: Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Recourir à une assistance

médicale.

Après contact cutané: Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincez les parties du corps qui étaient

en contact avec la formule avec beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consultez

un médecin.

Après contact oculaire: Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement. Si les symptômes

persistent, consultez un médecin.

Après ingestion: Ne pas inciter de vomissement . Rincez la bouche avec de l'eau . Ne donnez rien dans la

bouche de la personne inconsciente. Consultez un médecin . Montrez le certificat de

sécurité et l'étiquette au médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traite □ments particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, extincteur à poudre, extincteur à eau pulvérisée, mousse résistant à

l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés: Eau pulvérisée directe.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie:

Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des

gaz/fumées.

Produits de combustion dangereux: Aucune donnée disponible.

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers:

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec

masque complet (EN 137).

Informations supplémentaires: En cas d'incendie, ne pas inhaler les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie Ne

pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Un chauffage excessif peut entraîner une explosion du récipient. Les vapeurs peuvent créer des mélanges explosifs en contact avec l'air. Refroidissez les récipients qui ne sont pas

en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procé □ dures d'urgence



Conseil pour les non-secouristes: Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8). Assurer une ventilation

adéquate. Protégez les sources d'inflammation ou de chaleur possibles – ne pas fumer . Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Interdire l'accès aux personnes non protégées. Évacuer la zone dangereuse. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les

yeux et les vêtements.

Conseil pour les secouristes: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni dans les eaux d'écoulement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Cloisonner les déversements si cela ne pose aucun risque. Absorber le produit (avec un matériau inerte), le mettre dans un récipient approprié et le laisser dans le collecteur des déchets autorisé. N'utilisez que des outils et des équipements antidéflagrants. Utiliser des outils antiétincelles. Éviter le rejet dans les égouts, les eaux, les caves ou les espaces fermés. Aérer l'endroit. Nettoyer la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils généraux: Assurer l'aspiration locale (ventilation) pour éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols.

Ne pas jeter dans les égouts, l'eau de surface et le sol. Après utilisation fermer

immédiatement le récipient bien.

Instructions de protection contre

l'incendie et l'explosion:

Assurer une bonne ventilation.

Conseils d'ordre général en matière Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du

d'hygiène du travail:

travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. N'inhalez pas les évaporations/fumées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements pollués et les nettoyer avant de les réutiliser. Porter l'équipement de protection individuelle : y le chapitre ?

de protection individuelle ; v. le chapitre 8.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les locaux de stockage et les réservoirs:

Fermez bien les récipients ouverts et posez-les en position verticale pour prévenir toutes

fuites. Ne pas conserver dans un emballage non étiqueté.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage:

Conserver dans un endroit froid, sec et bien aéré. Protégez contre le feu ouvert, la chaleur et les rayons de soleil directs. Garder loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. Conserver à l'écart des oxydants. Conserver à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer. A conserver uniquement dans son emballage

d'origine.

Stockage avec différents produits: Stocker séparément des boissons, de la nourriture et des aliments. Stocker séparément

des acides forts, des bases et des agents oxydants.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour plus d'informations sur les utilisations identifiées, voir la sous-section 1.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE



Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

Contrôles techniques appropriés

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire.

Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité pendant l'utilisation.

Protection des mains: Contact à court terme : Gants avec indice de protection d'au moins Classe 2 (Norme EN

374, temps de pénétration > 30 min) pour les substances des classes A et K. Contact à long terme : Gants avec indice de protection d'au moins Classe 6 (Norme EN 374, temps de pénétration > 480 min) pour les substances des classes A et K. Classe A : alcools

primaires, classe K : bases inorganiques).

Protection corporelle: Non requis pendant l'utilisation normale. Protection respiratoire: Ne pas inhaler de gaz/vapeurs/aérosol.

La protection contreles risques

thermiques:

Aucune donnée disponible.

Mesures d'hygiène: Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du

travail. Manipulez conformément à la bonne hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Forme: Liquide clair, non visqueux

Couleur: Incolore Odeur: D'alcool

Point de fusion:

Point de congélation:

Aucune donnée disponible.

Aucune donnée disponible.

Aucune donnée disponible.

Aucune donnée disponible.

Inflammabilité:
Limite d'explosivité, inférieure:
Limite d'explosivité, supérieure:
Aucune donnée disponible.
Aucune donnée disponible.
Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation:
Pas d'auto-inflammation.

Température de décomposition: Non applicable.

Valeur pH (non dilué): 5.0 - 7.0

Valeur pH (dilué): Non applicable (Solution prête-à-l'emploi).

Viscosité cinématique: Aucune donnée disponible.

Solubilité: Complètement miscible avec l'eau





Coefficient de partage n- Non applicable.

octanol/eau:

Pression de vapeur à 50 °C: Aucune donnée disponible.

Densité: 0.97 g/cm³
Densité relative: 0.97

Densité de vapeur relative à 20 °C: Aucune donnée disponible.

Autres informations

Propriétés oxydantes: Pas de propriétés oxydantes.

Propriétés explosives: Les vapeurs peuvent créer des mélanges explosifs en contact avec l'ai

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible.

Miscibilité: Complètement miscible avec l'eau

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Le mélange n'est pas réactif.

Stabilité chimique

Stable à des températures et une pression normales jusqu'à la date d'expiration imprimée sur le flacon. Le contact avec des flammes nues peut provoquer une inflammation.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation. Les flacons peuvent se casser ou exploser s'ils sont exposés à une chaleur intense. Éviter les conditions au-delà de celles mentionnées dans la section 7.

Matières incompatibles

Éviter le contact avec les matières sensibles à l'alcool.

Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux en cas de conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact avec la Peau: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact oculaire: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Toxicité aiguë

Mélange: ATEmix: LD50 (rat, ingestion) > 5000 mg/kg

Composants: Aucune donnée disponible.





Corrosion cutanée/irritation cutanée

Mélange: Aucune irritation envisagée. Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou

des gerçures de la peau.

Composants: Aucune donnée disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Mélange: Irritation oculaire.

Composants: Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Mélange: Non classifié comme produit chimique sensibilisants.

Composants: Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mélange: Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés mutagènes connues.

Composants: Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Mélange: Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés carcinogènes connues.

Composants: Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Mélange: Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés de toxicité sur la reproduction

connues.

Composants: Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Mélange: Ce produit ne présente pas de toxicité chronique connue.

Composants: Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée

Mélange: Ce produit ne présente pas de toxicité chronique connue.

Composants: Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration

Mélange: Ce produit ne présente pas de toxicité chronique connue.

Composants: Aucune donnée disponible.

Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

La libération des volumes présents dans nos emballages ne devrait pas avoir des effets écotoxiques. La libération de plusieurs emballages de ce produit peut avoir des effets toxiques temporaires et localisés sur des organismes aquatiques et terrestres. Ce produit ne devrait pas affecter de manière négative le fonctionnement des usines de traitement des eaux usées. Il n'existe pas de données provenant des tests écotoxicologiques concernant le produit. Le risque écotoxicologique a été évalué en fonction des données relatives aux ingrédients et concentrations disponibles pour le produit.

Persistance et dégradabilité

Les ingrédients du produit disposent de propriétés de biodégradation satisfaisantes. Dans les usines de traitement des eaux usées, la biodégradabilité peut être classée comme élevée en fonction des données disponibles.

Dénomination de la substance	Biodégradation	Base	Remarques
Propane-2-ol	95%	21 D	Facilement biodégradable.
Éthanol	94%	OECD 301 E	Aucune donnée disponible.





Potentiel de bioaccumulation

Mélange: En fonction des données disponibles, aucun ingrédient de produit n'est susceptible de

présenter un risque bioaccumulatif.

Composants: Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Mélange: Le produit ne devrait pas être mobile sur de longues distances étant donné que tous les

ingrédients présentent une bonne biodégradabilité. La tension superficielle et les

cinétiques d'absorption / désorption ne s'appliquent pas au produit.

Composants: Aucune donnée disponible.

Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas d'ingrédients présentant un risque d'appauvrissement en ozone ni de risque de réchauffement de la planète. Le produit ne contient pas de métaux lourds ni leurs composants comme indiqué dans 2006/11/EG. Il ne contient pas de composés organohalogénés absorbables (AOX). Le produit contient des composés organiques volatils (COV).

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination: Pour l'élimination, respecter les réglementations nationales et locales. Code CED des

déchets numéro : 070699 (Groupe : Déchets provenant de la FFDU des graisses, huiles, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques). De petites quantités de ce produit (à peu près 500 ml par jour) peuvent être éliminées via le système des eaux usées après

dilution 1:5 avec de l'eau plate.

Emballages contaminés: Les emballages vides peuvent être considérés comme des déchets ménagers ou être

recyclés après nettoyage avec de l'eau. Traiter l'emballage contenant le produit de la

même manière que le produit. Lorsque c'est possible, des références aux

réglementations locales relatives à l'élimination sont indiquées dans la section 15 du

SDS. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et de respecter les

réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route (ADR/ADN/RID)

Numéro ONU

UN 1987

Désignation officielle de transport de l'ONU

ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Propane-2-ol)

Classe(s) de danger pour le transport

3

Groupe d'emballage

II | Étiquette(s) de danger: 3 | LQ: 1 L



Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement: Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8.

Transport maritime (IMDG/IMO)

Numéro ONU

UN 1987

Désignation officielle de transport de l'ONU

ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Propane-2-ol)

Classe(s) de danger pour le transport

3

Groupe d'emballage

II | Étiquette(s) de danger: 3 | LQ: 1 L

Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement: Non

Polluant marin: Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8.

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Transport aérien (IATA)

Numéro ONU

UN 1987

Désignation officielle de transport de l'ONU

ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Propane-2-ol)

Classe(s) de danger pour le transport

3

Groupe d'emballage

II | Étiquette(s) de danger: 3 | LQ: 1 L

Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement: Non



Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit a été classé et marqué en fonction de la Système Général Harmonisé de Classification et d'étiquetage des Produits Chimiques (SGH). Le produit est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), du règlement (CE) n° 648/2004 (règlement sur les détergents), du règlement (UE) n° 528/2012/UE (règlement sur les produits biocides), directive 93/42/CE (directive sur les dispositifs médicaux), et de la règlement (UE) n° 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux (MDR), si applicable.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Indications de changement

- 1.1 Identificateur de produit Mise à jour.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Mise à jour.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Mise à jour.
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence Mise à jour.
- 2.3 Autres dangers Mise à jour.
- 4.1 Description des mesures de premiers secours Mise à jour.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Mise à jour.
- 5.3 Conseils aux pompiers Mise à jour.
- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Mise à jour.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Mise à jour.
- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mise à jour.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Mise à jour.
- 8.1 Paramètres de contrôle Mise à jour.
- 8.2 Contrôles de l'exposition Mise à jour.
- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Mise à jour.
- 9.2 Autres informations Mise à jour.
- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no. 1272/2008 / Informations sur les effets toxicologiques Mise à jour.
- 11.2 Informations sur les autres dangers Mise à jour.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Mise à jour.
- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Mise à jour.

Abréviations et acronymes

- ADN Accord Européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales
- ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ASTM Société américaine de contrôle de matériaux
- AwSV Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water
- BOD Demande biochimique en oxygène
- c.c. Récipient fermé
- CAS Société d'attribution de numéros CAS
- CESIO Comité Européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires
- COD Demande chimique en oxygène
- DMEL Niveau effet minimal dérivé
- DNEL Niveau effet zéro dérivé
- EbC50 Median concentration in terms of reduction of growth
- EC Concentration efficace
- EINECS Inventaire Européen sur les produits chimiques



EN - European Norm

ErC50 - Median concentration in terms of reduction of growth rate

GGVSEB - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale

GGVSee - Décret sur les matières dangereuses mer

GLP - Bonne pratique de laboratoire

GMO - Organisme modifié par voie génétique

IATA - Association internationale de transport par avion

ICAO - Organisation internationale d'aviation civile

IMDG - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau

ISO - Organisation internationale de normalisation

LD/LC - Lethal dose/concentration

LOAEL - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales

LOEL - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences

LQ - Quantité Limitée

M-Factor - Facteur de multiplication

NOAEL - Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue

NOEC - Concentration sans effet pouvant être observé

NOEL - Dose sans effet pouvant être observé

o.c. - Récipient ouvert

OECD - Organisation pour la coopération et le développement économiques

OEL - Limite d'exposition professionnelle

PBT - Persistant, bio-accumulatif, toxique

PNEC - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit

REACH - Enregistrement REACH

RID - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail

SVHC - Substances liées à des craintes particulières

TA - Instruction technique

TRGS - Règles techniques pour les matières dangereuses

vPvB - Très persistant, très bio-accumulable

WGK - Classe de contamination de l'eau

Les principales références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Liste des phrases

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils relatifs à la formation

Les spécifications légales nationales pour l'instruction des salariés sont à observer.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.